



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22713
17 juin 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 10 JUIN 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DU CANADA AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

En réponse à votre lettre du 23 janvier adressée au Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport sur les mesures prises par le Canada pour atténuer les difficultés économiques particulières des 19 Etats qui ont pris contact avec le Conseil de sécurité conformément aux dispositions de l'Article 50 de la Charte des Nations Unies.

La crise du Golfe a porté un coup sévère à l'économie d'un certain nombre de pays : perte de marchés, interruption des envois de fonds, coût du rapatriement et de la réinsertion des travailleurs déplacés et forte hausse du prix du pétrole. Certains pays se sont trouvés en présence de difficultés économiques particulières à la suite de la désorganisation de leurs relations commerciales résultant de l'application des sanctions contre l'Iraq. Conscient de ces difficultés économiques, le Canada a pris diverses mesures pour venir en aide aux pays ainsi touchés et a participé aux travaux du Groupe de coordination financière de la crise du Golfe.

En septembre dernier, le Premier Ministre, M. Mulroney, a annoncé un train de mesures d'aide économique et humanitaire aux pays touchés par la crise du Golfe. Le coût de cette aide s'élève à 77,5 millions de dollars répartis comme suit : l'Egypte a reçu 26 millions de dollars, la Jordanie 26 650 000 dollars, la Turquie 5 millions de dollars, le solde, soit 19 850 000 dollars, ayant été alloué au titre de l'assistance humanitaire aux organisations internationales humanitaires qui prennent soin des personnes déplacées et s'occupent de leur transport, ainsi qu'aux victimes directes du conflit. Une partie de ces fonds a également servi à faciliter la réinsertion des travailleurs après leur rapatriement par l'intermédiaire tant de nos programmes bilatéraux que de programmes multilatéraux.

En outre, le Canada a fourni à l'Egypte 13 millions de dollars sous la forme d'une remise de la dette au titre de l'aide publique au développement, et à la Turquie l'équivalent de 19 millions de dollars par le biais de diverses formes d'aide et de mesures commerciales. Nous avons par ailleurs fourni à l'UNRWA 10 000 masques à gaz destinés aux Palestiniens vivant dans les territoires occupés.

Conscient du vaste impact de la crise, en particulier pour les pays pauvres, qui sont moins bien armés pour amortir les chocs économiques, le Canada veillera à adapter ses programmes bilatéraux de façon à répondre aux besoins particuliers de ces pays. Puisque les institutions financières multilatérales disposent de programmes conçus pour faire face aux besoins de financement complémentaire, le Canada a demandé que des mesures soient prises pour faciliter aux pays en développement l'accès de ces programmes. En particulier, nous avons appuyé la prorogation pour une quatrième année de la facilité d'ajustement structurel renforcée du FMI et un recours accru à la facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus du FMI. Nous avons également manifesté notre appui à la Banque mondiale et aux banques régionales de développement en raison du rôle important qu'elles jouent en matière de financement.

J'ai bon espoir que vous pourrez mettre ces précisions à profit pour rendre compte au Conseil des mesures prises pour atténuer les difficultés économiques particulières des pays qui ont demandé une assistance conformément aux dispositions de l'Article 50.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Canada

(Signé) L. Yves FORTIER, O.C., Q.C.
